



000489

PB

DECISION N° /CPC/2026/DAF/DG

Portant publication du résultat de l'appel d'offres national ouvert N° 03/AONO/CIPM/CPC/2026 du 08/01/2026 lancé en procédure d'urgence pour la maintenance préventive des équipements de laboratoire de polio du Centre Pasteur du Cameroun.

Le Directeur Général du Centre Pasteur du Cameroun

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 96/03 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2026
- Vu le décret n°2018/505 du 20 Septembre 2018 portant réorganisation du Centre Pasteur du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021/588 du 07 Octobre 2021 portant nomination du Directeur Général du Centre Pasteur du Cameroun ;
- Vu la décision n°0065/2105/CPC/DAAF/SRH du 07 décembre 2005 portant statuts du personnel du Centre Pasteur du Cameroun ;
- Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de de l'exécution du budget l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2026 ;
- Vu la résolution n°10/R/CPC/CA de la 91e session ordinaire du conseil d'administration du 18/12/2025 portant adoption du budget 2026 ;
- Vu les nécessités de service,
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché

DECIDE:

Article 1^{er} : La société IDEAL MEDIC PHARMA SARL est attributaire de la lettre commande relative à la maintenance préventive des équipements de laboratoire de polio du Centre Pasteur du Cameroun pour un montant TTC de 34 987 950 Fcfa (trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante francs CFA).

Article 2 : Le représentant de ladite société est invité à se présenter au Secrétariat de la commission des marchés du Centre pasteur du cameroon pour l'établissement de la lettre commande correspondante.



Laboratoire de Référence et de Santé Publique

Membre du  PASTEUR
NETWORK

BP : 1274 YAOUNDE, 451, Rue 2005, Yaoundé 2 -Cameroun

www.pasteur-yaounde.org ; Tél : (237) 691819685 ; Email : cpc@pasteur-yaounde.org